

## Communiqué de presse

### **Les travaux de renaturation de deux tourbières à la Vallée de Joux sont couronnés de succès**

**L'Etat de Vaud a revitalisé deux hauts-marais situés au coeur de la Vallée de Joux. Ces travaux d'envergure, d'une ampleur inégalée jusqu'à présent dans le canton, ont permis de redonner une dynamique naturelle à ces deux sites d'importance nationale qui avaient subi des atteintes considérables. Ces interventions vont ouvrir la voie à d'autres opérations contribuant à la consolidation du réseau écologique au niveau suisse et cantonal.**

De conséquents travaux de revitalisation ont été menés de juillet à octobre 2015 sur deux hauts-marais d'importance nationale de la Vallée de Joux: La Sagne du Séchey, sur la commune du Lieu, et la Sagne du Campe, sur la commune du Chenit. L'objectif de ces interventions était de remettre en eau et de redonner une dynamique naturelle à ces deux sites présentant une haute valeur écologique. A la Sagne du Campe, une tourbière exploitée jusque dans les années cinquante, 13 barrages composés de 1346 madriers de bois ont ainsi été enfouis et quelques 230 m<sup>3</sup> de copeaux et de sciure ont été utilisés pour combler d'anciens fossés de drainage.

Moins d'une année après ces travaux menés sous la conduite de la Direction générale de l'environnement (DGE), le bilan s'avère très positif. Le niveau d'eau est remonté conformément aux prévisions, certaines essences végétales propres aux tourbières colonisent à nouveau les lieux et les interventions s'intègrent dans le paysage. D'une ampleur inégalée jusqu'à présent dans le canton, les travaux menés sur les deux sites ont coûté 310'000 francs, dont 65% ont été pris en charge par la Confédération. Ces interventions vont ouvrir la voie à d'autres opérations contribuant à la consolidation du réseau écologique au niveau suisse et cantonal.

Les zones marécageuses (hauts et bas-marais confondus) jouent un rôle clé à plusieurs titres. En Suisse, elles abritent un quart des espèces de plantes menacées et constituent de précieux pièges à CO<sub>2</sub>. La surface restreinte des tourbières – 0,5% de la surface de la Suisse et 96 hectares dans le canton de Vaud – justifie par ailleurs pleinement la protection dont elle bénéficie depuis 1987 dans la Constitution fédérale. Souvent exploités pour le combustible qu'ils fournissaient, une grande partie de ces sites, très fragiles et vieux de plusieurs milliers d'années, doivent faire l'objet de mesure de régénération. A titre d'illustration, les sphaignes, à savoir les mousses qui les composent, ne croissent que d'un millimètre par année.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20/05/2016

**Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ;**

**Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage, Direction générale de l'environnement, 021 557 86 41**

**Fichiers à télécharger :**

[160520\\_présentation\\_tourbières](#)